

Actualité



2 chèques énergie exceptionnels pour la fin de l'année 2022

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, deux chèques énergie vont être envoyés aux foyers éligibles

1 Un chèque énergie exceptionnel de 100 à 200 € selon le niveau de ressources

Un chèque énergie exceptionnel sera versé aux ménages les plus modestes. Il s'agit d'un chèque complémentaire pour les plus modestes ou d'un chèque exceptionnel pour les autres :

- 200 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation est strictement inférieur à 10 800 € (bénéficiaires du chèque énergie 2022*);
- 100 € pour les foyers dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation est compris entre 10 800 € et 17 400 €.

** Si j'avais changé d'adresse depuis l'envoi initial de mon chèque énergie 2022, je devais attendre l'envoi des chèques exceptionnels en décembre pour indiquer mon changement d'adresse à l'**Agence de services et de paiement**. Je peux les contacter en appelant l'assistance utilisateurs au 0 800 204 805 ou faire une déclaration de perte ou de vol sur le site officiel du chèque énergie : www.chequeenergie.gouv.fr.*

2 Chauffage au fioul : un chèque énergie de 100 à 200 euros

Le montant du chèque énergie fioul dépend des revenus du ménage (les revenus 2020 sont pris en compte pour le calcul) et du nombre de personnes dans le foyer. Exemples :

- ✓ 200 euros pour une personne seule au SMIC avec au moins un enfant,
- ✓ 100 euros pour une personne seule au SMIC sans enfant,
- ✓ 100 euros pour une femme seule avec 2 enfants gagnant environ 3000 euros nets/mois.

Le mode de versement du chèque est le suivant :

- ✓ pour les ménages qui ont déjà utilisé un chèque énergie pour payer une facture de fioul par le passé, un envoi automatique du chèque fioul aura lieu d'ici fin novembre,
- ✓ les autres ménages éligibles doivent faire leur demande sur un guichet en ligne dédié (ou dans les jours suivants). Il suffira de transmettre une facture de fioul pour percevoir l'aide le mois suivant.

Cette aide fioul n'est pas applicable aux factures de fioul déjà acquittées. Toutefois, les ménages concernés ne doivent pas attendre l'envoi de ce chèque énergie pour remplir leur cuve à fioul.

Cette aide au paiement des factures de fioul sous la forme d'un chèque énergie peut être utilisée pour le paiement de toutes factures d'énergie (gaz, d'électricité, fioul, pellets de bois, etc.). Les ménages éligibles qui ont déjà rempli leur cuve de fioul au moment de la réception du chèque ne perdront donc pas le bénéfice de l'aide : ils pourront utiliser ce chèque pour payer par exemple leur facture d'électricité ou leur prochaine facture de fioul, et ce jusqu'en mars 2024.

En résumé : 3 chèques énergie différents en 2022

Pour la majorité des ménages, l'aide fioul viendra en complément du chèque énergie habituel, envoyé chaque année au printemps à environ six millions de ménages et du chèque énergie exceptionnel de fin d'année qui sera envoyé à 40 % des ménages (12 millions de ménages). Celui-ci aura aussi un montant compris de 100 à 200 euros.

Un ménage peut donc obtenir en 2022, s'il est éligible :

- ✓ le chèque énergie habituel versé chaque année au printemps,
- ✓ un chèque énergie fioul dès novembre, s'il se chauffe au fioul et est éligible à l'aide,
- ✓ un chèque énergie exceptionnel d'ici la fin de l'année.

> Consultez la fiche du médiateur national de l'énergie sur le chèque énergie : [Chèque énergie](#)

> Consulter le site d'information mis en place par le ministère en charge de l'énergie : <https://chequeenergie.gouv.fr/>



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le **0 800 112 212** Service & appel gratuits